



Succession et remariage, jamais contacté par notaire

Par **laurentr**, le **21/10/2008** à **05:30**

Bonjour, mon père est décédé en 2003 après avoir divorcé de ma mère il s'est remarié avec une dame qui a 2 enfants à ce jour, mes 2 soeurs et moi n'avons jamais été contacté par un notaire pour une éventuelle succession... notre belle-mère a toujours tout fait pour nous garder éloignés de notre père et faire le vide autour de lui nous n'avons aucune information, tout est verrouillé, on ne connaît même pas le nom du notaire nos rapports sont plutôt tendus et nous ne tenons pas à la rencontre à qui doit-on s'adresser pour savoir si il n'y a pas eu un quelconque problème d'héritage? il semble que notre père avait des biens immobiliers, et aussi qu'ils ont été vendus avant son décès merci de vos réponses

Par **Tisuisse**, le **21/10/2008** à **08:51**

Bonjour, Vous aller voir un notaire près de chez vous et vous lui demander de s'occuper de cette affaire. Il se passera en rapport avec le notaire chargé de cette succession.